

BANQUE des
TERRITOIRES



Reçu le
- 8 FEV. 2023

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



MADAME LA DIRECTRICE GENERALE
HABITAT ET METROPOLE
19 RUE HONORE DE BALZAC
42000 ST ETIENNE

Dossier n° : R117427
Suivi par : **Sonia EL MADIHI**
Tél. : 01 58 50 86 52
Courriel : Sonia.ElMadihi@caissedesdepots.fr

Lyon, le 1er février 2023

Objet : Lettre d'offre de réaménagement de la dette de votre organisme

Madame la Directrice Générale,

A la suite des réunions préparatoires entre nos équipes et afin de répondre à vos besoins, nous avons le plaisir de vous faire part de notre offre de réaménagement concernant la dette de votre organisme.

Cette offre de réaménagement a pour date de valeur le 25 janvier 2023.

Reprofilages et baisses de marge

L'offre de réaménagement que nous vous proposons porte sur un périmètre de 20 Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s), pour un montant total de 6 584 684,32 €, décomposée comme suit :

- Capital Restant Dû : 6 584 684,32 €

Notre offre de réaménagement se décompose en 5 mesures spécifiques, ne pouvant être acceptées indépendamment les unes des autres.

1. Inflation vers Livret A - allongement de 3 ans - progressivité 0.5%

- CRD : 658 028,04 €
- Nombre de prêts : 7
- Index Phase 1 : LA
- Marge sur index Phase 1 : 1,100 %
- Taux Phase 1 : 3,100 %, révisable (Livret A sur la base du taux en vigueur: 2,000 % au 25/01/2023)
- Durée en année(s) Phase 1 : 16,00
- Profil d'amortissement : Échéance prioritaire (intérêts différés)
- Révisabilité Phase 1 : DR
- Périodicité Phase 1 : Trimestrielle
- Date de prochaine échéance : 25/04/2023

Caisse des dépôts et consignations
44 rue de la Villette - Immeuble Aquilon - 69425 Lyon cedex 03 - Tél : 04 72 11 49 48
auvergne-rhone-alpes@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

Cpaw



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- Conditions de remboursement anticipé : Indemnités actuarielles

2. Inflation vers Livret A - allongement de 3 ans - progressivité 0.5%

- CRD : 2 436 841,23 €
- Nombre de prêts : 7
- Index Phase 1 : LA
- Marge sur index Phase 1 : 0,840 %
- Taux Phase 1 : 2,840 %, révisable (Livret A sur la base du taux en vigueur: 2,000 % au 25/01/2023)
- Durée en année(s) Phase 1 : (Cf. détail de l'offre)
- Profil d'amortissement : Échéance prioritaire (intérêts différés)
- Révisabilité Phase 1 : DR
- Conditions de remboursement anticipé : Indemnités actuarielles

3. Inflation vers Livret A - allongement de 5 ans - différé d'amortissement 6 mois - progressivité 0%

- CRD : 1 789 396,16 €
- Nombre de prêts : 1
- Index Phase 1 : LA
- Marge sur index Phase 1 : 1,300 %
- Taux Phase 1 : 3,300 %, révisable (Livret A sur la base du taux en vigueur: 2,000 % au 25/01/2023)
- Durée en année(s) Phase 1 : 12,50
- Profil d'amortissement : Échéance prioritaire (intérêts différés)
- Révisabilité Phase 1 : DR
- Différé d'amortissement : 6 mois
- Date de prochaine échéance : 25/07/2023

4. Inflation vers Livret A - prêt 1158123 - allongement de 3 ans - progressivité 1%

- CRD : 423 431,75 €
- Nombre de prêts : 1
- Index Phase 1 : LA
- Marge sur index Phase 1 : 1,300 %
- Taux Phase 1 : 3,300 %, révisable (Livret A sur la base du taux en vigueur: 2,000 % au 25/01/2023)
- Durée en année(s) Phase 1 : 31,00
- Profil d'amortissement : Échéance prioritaire (intérêts différés)
- Révisabilité Phase 1 : DR
- Périodicité Phase 1 : Trimestrielle
- Date de prochaine échéance : 25/04/2023
- Conditions de remboursement anticipé : Indemnités actuarielles

CF
NW



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

5. RIAD - Baisse de marge sans délibération des garants - Démolition 10 logements

Dans le cadre du dispositif d'accompagnement des opérateurs en zone détendue développé par la Caisse des dépôts sous forme d'un droit à Remise d'Intérêts Actuariels pour la Démolition (RIAD), le montant de la RIAD établi sur la base de l'ordre de service du 20 juin 2022, concernant la démolition de 10 logements situés à St Chamond, 4 rue James Condamin, s'élève à 50 000 €, soit 5000 € consentis par logement démoli.

En cas de non réalisation des démolitions prévues 36 mois après la transmission de l'ordre de service, une pénalité de cinq mille euros (5 000 €) par logement non démoli sera due par Habitat et Métropole.

- CRD : 1 276 987,14 €
- Nombre de prêts : 4
- Marge sur index Phase 1 : 0,600 %
- Taux Phase 1 : 2,600 %, révisable (Livret A sur la base du taux en vigueur: 2,000 % au 25/01/2023)
- Conditions de remboursement anticipé : Indemnités actuarielles

Nous vous informons que les taux d'intérêt adossés sur des index révisables mentionnés dans notre offre sont susceptibles de variations d'ici la date de valeur du réaménagement. En conséquence, la (les) valeur(s) des index effectivement appliquée(s) au(x) taux du (des) prêt(s) réaménagé(s) sera (seront) celle(s) en vigueur à ladite date.

En vue de la mise en place de ce réaménagement, nous vous indiquons qu'un ou plusieurs avenants au(x) contrat(s) de prêt(s) initial(initial) devront être signés par vos soins ou par une personne dûment habilitée. Ce ou ces avenants devront, le cas échéant, être accompagnés de nouvelle(s) délibération(s) de garantie rendue(s) exécutoire(s).

Enfin, cette offre de réaménagement fait l'objet :

- d'une commission de 1 975,41 €
- du paiement des intérêts courus non échus d'un montant de 169 535,76 € à verser au moment de la mise en place du réaménagement¹

Cette offre est valable jusqu'au **1er mars 2023** sous réserves :

- - Réitérer la garantie des communes de Firminy et Saint-Chamond pour les lignes concernées par les réindexations Inflation vers Livret A.
- - Informer la CGLLS du réaménagement.

¹ Le montant des intérêts courus non échus des prêts révisables réaménagés peut donner lieu à recalcul en cas de variation de leur(s) index d'ici à la date de valeur du réaménagement.

Handwritten initials: GJ and RW



BANQUE des
TERRITOIRES



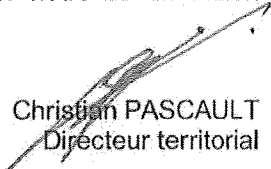
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Si cette offre vous satisfait, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner la présente lettre et son (ses) annexe(s) datées et signées par la personne dûment habilitée, suivie de la mention " Bon pour accord ".

Nous nous rapprocherons de vos équipes afin d'examiner les modalités de mise en oeuvre de ce réaménagement et d'en accompagner au mieux son déroulement.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information sur le contenu de cette offre.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de notre considération distinguée.


Christian PASCAULT
Directeur territorial

A Saint Etienne, le 21/07/23
Bon pour Accord



Le Directeur Général


Marie-Laure VUITTENEZ



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DETAIL DE L'OFFRE DE REAMENAGEMENT

Emprunteur : 000489512 - HABITAT ET METROPOLE
Date de valeur : 25/01/2023

Reprofilages et baisses de marge

1. Inflation vers Livret A - allongement de 3 ans - progressivité 0.5%

Table with columns: N° type de prêt, Valeur initiale, Taux de référence, Marge, etc. Includes sub-header 'CARACTERISTIQUES APRES REAMENAGEMENT'.

2. Inflation vers Livret A - allongement de 3 ans - progressivité 0.5%

Table with columns: N° type de prêt, Valeur initiale, Taux de référence, Marge, etc. Includes sub-header 'CARACTERISTIQUES APRES REAMENAGEMENT'.

Principales d'adhésion (M Mensuelle, T Trimestrielle, S Semestrielle, A Annuelle)
Mode de calcul des intérêts (E Equivalent, P Progressionnel)

Caisse des dépôts et consignations
44 rue de la Villette - Immeuble Aquilon - 69425 Lyon cedex 03 - Tél : 04 72 11 49 48
auvergne-rhone-alpes@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le



ID : 042-214202079-20230626-DL20230081-DE

